

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 15 juin 2021,

## **Remboursement des titres de piscine non utilisés pour l'année 2020-2021**

---



Avec la fermeture des piscines intervenue sur le territoire national en novembre 2020 dans le cadre de nouvelles mesures de restrictions afin de lutter contre la COVID19, suivie d'une réouverture limitée aux groupes scolaires et aux associations le 10 mai 2021, de nombreux administrés se sont vus dans l'impossibilité d'accéder aux piscines communautaires, et ce, en dépit de leurs tickets et/ou forfaits d'abonnements déjà achetés quelques mois auparavant.

Afin de pallier à ce phénomène, l'Agglomération de Chaumont a souhaité mettre en place, à partir du 22 juin 2021, des créneaux de remboursement qui se tiendront en présentiel à la piscine Jean Masson à Chaumont.

Ces remboursements interviendront en amont de l'ouverture prochaine de Palestra, et par conséquent de l'impossibilité pour les usagers d'utiliser les titres des anciennes piscines pour l'accès au nouveau centre aquatique.

Ils concerneront les cartes, les inscriptions et les tickets des activités aquatiques des 3 piscines que sont : Gagarine, la piscine d'été et la piscine Jean Masson.

### **Modalités :**

- Du 22 juin 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021
- chaque mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Piscine Jean Masson, 18 rue du Val Barizien 52000 Chaumont

### **Contacts :**

- Piscine Jean Masson / Tél. 03.25.02.60.18
- Service des Sports / Tél. 03.25.30.60.27

### **Documents à fournir**

- pièce d'identité
- titre(s) non utilisé(s)
- RIB
- carte famille

*Les remboursements se feront uniquement via mandat. Aucun remboursement en espèces ne sera effectué.*

### **Contact presse**